COMMUNE DE POTIGNY

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 16 novembre 2020

<u>Présents</u>: M. Kepa, M^{me} Maunoury, M. Bérel, M^{me} Bouteiller, M. Blais, M^{me} Lemarchand, M^{me} Knedlik, M. Roussel, M. Benoît, M. Defenouillère, M. Geffroy, M^{me} Fichet-de-Clairfontaine, M^{me} Dunbar, M^{me} Prosper, M^{me} Besançon, M. Faucher, M. Marie.

<u>Pouvoir</u>: M^{me} Kiszko à M^{me} Knedlik.

- Communications de Monsieur le Maire au titre de sa délégation permanente :
 - Reconstruction et extension de l'école primaire, acceptation des devis suivants :
 - LOUISE (stores classe supplémentaire, 2 135,30 € HT);
 - LE COGUIC (trappe et auvent cantine, -2 925 € HT);
 - RONCO (appuis fenêtres classe supplémentaire, 3 114,34 € HT);
 - MX Informatique (PC, vidéoprojecteurs, casques, 9 813 € HT).
 - Construction Maison des Loisirs/RAM, acceptation du devis suivant :
 - LOUISE (plus-value fenêtres oscillo-battantes, 245,92 € HT).
 - Convention tripartite entre le Département du Calvados, le collège et l'école primaire de Potigny, relative à la mise en place d'une liaison chaude entre le collège et l'école :
 - Participation financière à l'équipement de la cuisine centrale du collège (39 000 € ; payable en 4 annuités sur présentation d'un titre par le Département).
 - Convention d'entretien des locaux de l'école élémentaire :
 - SRIM (1 706,35 € HT/mois).
- Délibération de principe autorisant le recrutement ponctuel d'agents contractuels pour remplacer des titulaires absents.
- Attribution d'une prime exceptionnelle à plusieurs agents communaux venus travailler pendant le confinement du printemps (5 voix contre et 2 abstentions).
- Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de deux postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, dans le cadre des avancements de grade de l'année 2020 (postes pourvus).
- Décision de souscrire, auprès de la Caisse d'Epargne, un prêt relais TVA de 350 000 € sur deux ans au taux de 0,49 %, pour financer les travaux de l'école élémentaire.
- Fixation des participations scolaires facturées aux communes extérieures pour l'année 2019/2020 : 540 € par enfant scolarisé en Elémentaire et 1 050 € par enfant de Maternelle.
- Présentation des propositions de la Commission des Finances concernant la réactualisation des tarifs communaux. Approbation de ces derniers avec effet au 1^{er} janvier 2021.
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la Convention Globale Territoriale avec la CAF du Calvados, pour le fonctionnement du Centre de Loisirs (période 2020-2024).
- Choix de la Société GTEC pour le remplacement de la chaudière de la salle du Suvez (9 159,99 € HT).
- Demande de subvention au Conseil Départemental du Calvados pour la réfection des courts de tennis extérieurs (coût = 51 630 € HT). Taux de subvention espéré entre 50 et 70 %.
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, présenté par la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

- Décision d'autoriser l'ouverture des commerces de Potigny les dimanches 10 et 31 janvier, 27 juin, 4 juillet, 5 septembre et 12, 19, 26 décembre, pour l'année 2021.
- Discussion sur les possibilités d'hébergement d'urgence de demandeurs d'asile dans des logements communaux. Décision définitive repoussée à une date ultérieure.
- Attribution de l'indemnité de budget au Receveur Municipal (45,73 €).
- Décision, conformément à la demande du Trésor Public, de déclarer le budget du CCAS « autonome » et non plus « annexe au budget principal ».

Questions diverses:

- reprise des appuis de fenêtres et travaux de l'entreprise RONCO à l'école élémentaire (M. Blais) ;
- dépôts sauvages et état d'entretien de la zone d'activités (M. Faucher) ;
- présence d'un tas de terre inopportun et devenir de la butte aux jardins ouvriers (M. Geffroy).

Séance levée à 20h20.

COMMUNE DE POTIGNY

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 16 novembre 2020

<u>Présents</u>: M. Kepa, M^{me} Maunoury, M. Bérel, M^{me} Bouteiller, M. Blais, M^{me} Lemarchand, M^{me} Knedlik, M. Roussel, M. Benoît, M. Defenouillère, M. Geffroy, M^{me} Fichet-de-Clairfontaine, M^{me} Dunbar, M^{me} Prosper, M^{me} Besançon, M. Faucher, M. Marie.

<u>Pouvoir</u>: M^{me} Kiszko à M^{me} Knedlik.

- Communications de Monsieur le Maire au titre de sa délégation permanente :
 - Reconstruction et extension de l'école primaire, acceptation des devis suivants :
 - LOUISE (stores classe supplémentaire, 2 135,30 € HT);
 - LE COGUIC (trappe et auvent cantine, -2 925 € HT);
 - RONCO (appuis fenêtres classe supplémentaire, 3 114,34 € HT);
 - MX Informatique (PC, vidéoprojecteurs, casques, 9 813 € HT).
 - Construction Maison des Loisirs/RAM, acceptation du devis suivant :
 - LOUISE (plus-value fenêtres oscillo-battantes, 245,92 € HT).
 - Convention tripartite entre le Département du Calvados, le collège et l'école primaire de Potigny, relative à la mise en place d'une liaison chaude entre le collège et l'école :
 - Participation financière à l'équipement de la cuisine centrale du collège (39 000 € ; payable en 4 annuités sur présentation d'un titre par le Département).
 - Convention d'entretien des locaux de l'école élémentaire :
 - SRIM (1 706,35 € HT/mois).
- Délibération de principe autorisant le recrutement ponctuel d'agents contractuels pour remplacer des titulaires absents.
- Attribution d'une prime exceptionnelle à plusieurs agents communaux venus travailler pendant le confinement du printemps (5 voix contre et 2 abstentions).
- Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de deux postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, dans le cadre des avancements de grade de l'année 2020 (postes pourvus).
- Décision de souscrire, auprès de la Caisse d'Epargne, un prêt relais TVA de 350 000 € sur deux ans au taux de 0,49 %, pour financer les travaux de l'école élémentaire.
- Fixation des participations scolaires facturées aux communes extérieures pour l'année 2019/2020 : 540 € par enfant scolarisé en Elémentaire et 1 050 € par enfant de Maternelle.
- Présentation des propositions de la Commission des Finances concernant la réactualisation des tarifs communaux. Approbation de ces derniers avec effet au 1^{er} janvier 2021.
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la Convention Globale Territoriale avec la CAF du Calvados, pour le fonctionnement du Centre de Loisirs (période 2020-2024).
- Choix de la Société GTEC pour le remplacement de la chaudière de la salle du Suvez (9 159,99 € HT).
- Demande de subvention au Conseil Départemental du Calvados pour la réfection des courts de tennis extérieurs (coût = 51 630 € HT). Taux de subvention espéré entre 50 et 70 %.
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, présenté par la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

- Décision d'autoriser l'ouverture des commerces de Potigny les dimanches 10 et 31 janvier, 27 juin, 4 juillet, 5 septembre et 12, 19, 26 décembre, pour l'année 2021.
- Discussion sur les possibilités d'hébergement d'urgence de demandeurs d'asile dans des logements communaux. Décision définitive repoussée à une date ultérieure.
- Attribution de l'indemnité de budget au Receveur Municipal (45,73 €).
- Décision, conformément à la demande du Trésor Public, de déclarer le budget du CCAS « autonome » et non plus « annexe au budget principal ».

Questions diverses:

- reprise des appuis de fenêtres et travaux de l'entreprise RONCO à l'école élémentaire (M. Blais) ;
- dépôts sauvages et état d'entretien de la zone d'activités (M. Faucher) ;
- présence d'un tas de terre inopportun et devenir de la butte aux jardins ouvriers (M. Geffroy).

Séance levée à 20h20.

COMMUNE DE POTIGNY

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 16 novembre 2020

<u>Présents</u>: M. Kepa, M^{me} Maunoury, M. Bérel, M^{me} Bouteiller, M. Blais, M^{me} Lemarchand, M^{me} Knedlik, M. Roussel, M. Benoît, M. Defenouillère, M. Geffroy, M^{me} Fichet-de-Clairfontaine, M^{me} Dunbar, M^{me} Prosper, M^{me} Besançon, M. Faucher, M. Marie.

<u>Pouvoir</u>: M^{me} Kiszko à M^{me} Knedlik.

- Communications de Monsieur le Maire au titre de sa délégation permanente :
 - Reconstruction et extension de l'école primaire, acceptation des devis suivants :
 - LOUISE (stores classe supplémentaire, 2 135,30 € HT);
 - LE COGUIC (trappe et auvent cantine, -2 925 € HT);
 - RONCO (appuis fenêtres classe supplémentaire, 3 114,34 € HT);
 - MX Informatique (PC, vidéoprojecteurs, casques, 9 813 € HT).
 - Construction Maison des Loisirs/RAM, acceptation du devis suivant :
 - LOUISE (plus-value fenêtres oscillo-battantes, 245,92 € HT).
 - Convention tripartite entre le Département du Calvados, le collège et l'école primaire de Potigny, relative à la mise en place d'une liaison chaude entre le collège et l'école :
 - Participation financière à l'équipement de la cuisine centrale du collège (39 000 € ; payable en 4 annuités sur présentation d'un titre par le Département).
 - Convention d'entretien des locaux de l'école élémentaire :
 - SRIM (1 706,35 € HT/mois).
- Délibération de principe autorisant le recrutement ponctuel d'agents contractuels pour remplacer des titulaires absents.
- Attribution d'une prime exceptionnelle à plusieurs agents communaux venus travailler pendant le confinement du printemps (5 voix contre et 2 abstentions).
- Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de deux postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, dans le cadre des avancements de grade de l'année 2020 (postes pourvus).
- Décision de souscrire, auprès de la Caisse d'Epargne, un prêt relais TVA de 350 000 € sur deux ans au taux de 0,49 %, pour financer les travaux de l'école élémentaire.
- Fixation des participations scolaires facturées aux communes extérieures pour l'année 2019/2020 : 540 € par enfant scolarisé en Elémentaire et 1 050 € par enfant de Maternelle.
- Présentation des propositions de la Commission des Finances concernant la réactualisation des tarifs communaux. Approbation de ces derniers avec effet au 1^{er} janvier 2021.
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la Convention Globale Territoriale avec la CAF du Calvados, pour le fonctionnement du Centre de Loisirs (période 2020-2024).
- Choix de la Société GTEC pour le remplacement de la chaudière de la salle du Suvez (9 159,99 € HT).
- Demande de subvention au Conseil Départemental du Calvados pour la réfection des courts de tennis extérieurs (coût = 51 630 € HT). Taux de subvention espéré entre 50 et 70 %.
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, présenté par la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

- Décision d'autoriser l'ouverture des commerces de Potigny les dimanches 10 et 31 janvier, 27 juin, 4 juillet, 5 septembre et 12, 19, 26 décembre, pour l'année 2021.
- Discussion sur les possibilités d'hébergement d'urgence de demandeurs d'asile dans des logements communaux. Décision définitive repoussée à une date ultérieure.
- Attribution de l'indemnité de budget au Receveur Municipal (45,73 €).
- Décision, conformément à la demande du Trésor Public, de déclarer le budget du CCAS « autonome » et non plus « annexe au budget principal ».

Questions diverses:

- reprise des appuis de fenêtres et travaux de l'entreprise RONCO à l'école élémentaire (M. Blais) ;
- dépôts sauvages et état d'entretien de la zone d'activités (M. Faucher) ;
- présence d'un tas de terre inopportun et devenir de la butte aux jardins ouvriers (M. Geffroy).

Séance levée à 20h20.